Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260216-2026_06-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2026

Référence
2026-06

Objet de la délibération
CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE AVEC QUIMPERLE COMMUNAUTE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
30 janvier 2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, M. BRISHOUAL Sébastien, Mme CAUDAN Monique, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FLATRES Pascal, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. PENSEC Ludovic, Mme PRAT Cathy, M. QUENTEL Jean-Claude.

Absents et excusés :
Mme LE ROUX Solène, ayant donné procuration à M. BRISHOUAL Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie.

Objet de la délibération : CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE AVEC QUIMPERLE COMMUNAUTE

Madame Aurélie FOUCHER expose :

Par délibération du 7 novembre 2024, le Conseil communautaire approuvait le nouveau plan de développement de la lecture publique d'une durée de 6 ans sur son territoire, puis, par délibération en date du 25 septembre 2025, le développement du jeu et du jouet dans le réseau des médiathèques, au sein du plan.

La mise en oeuvre de ce plan, document général de référence, se concrétise, comme pour le 1er plan, par voie de convention avec les communes adhérentes pour leur médiathèque et ludothèque. Cette convention définit les engagements réciproques, entre la communauté et les communes adhérentes.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260216-2026_06-DE

L'adhésion au plan s'appuie sur l'engagement des communes à atteindre des objectifs et des critères déclenchant, comme lors du 1er plan, des aides communautaires en fonctionnement et en investissement, selon le type d'équipement.

Les critères et objectifs du plan sont présentés en annexe de la convention, par typologie d'équipements. On y retrouve les mêmes critères que pour le 1er plan :

- **Pour le fonctionnement :**

Il s'agit de respecter les critères suivants :

- Surface minimum du lieu à atteindre,
- Personnel ETP à atteindre,
- Horaire d'ouverture au public, à atteindre,
- Budget d'acquisition de documents dédié par la commune, à atteindre.

Il y a aussi des nouveautés en lien avec le développement du jeu et du jouet dans le réseau :

- Un nouvel équipement entre dans le réseau : la Ludo de Clohars-Carnoët.
- Un nouveau critère rattaché à des objectifs est introduit : Budget d'acquisition de jeux-jouets dédié par la commune, à atteindre.

- **Pour l'investissement, et dans la continuité du 1er plan, les éléments de la convention sont les suivants :**

Il s'agit de:

- Aide à l'équipement en RFID HF des médiathèques du réseau afin de préparer la future circulation des documents avec préfiguration du service de navette. La P@sserelle est concernée en 2026
- Aide à la construction de la future médiathèque de Locunolé sous forme de fonds de concours d'ajustement, conditionné aux respects des critères du plan et à une ouverture de l'équipement avant le 31/12/2028.

Il y a aussi des nouveautés en lien avec le développement du jeu et du jouet dans le réseau :

- Aide à l'acquisition du fonds initial jeux et jouets pour la future ludo-médiathèque de Quimperlé (approuvée par délibération du conseil communautaire du 13 novembre 2025).

Par ailleurs, comme pour le 1er plan, l'engagement financier de la communauté se concrétise aussi par :

- La prise en charge de la carte Matilin,
- La prise en charge d'actions de coordination et de services mutualisés.

Et en lien avec le développement du jeu et du jouet dans le réseau :

- La prise en charge de l'intégration du catalogue de la Ludo au catalogue Matilin.

Enfin et pour rappel, adhérer au plan pour la commune, c'est :

- Tendre à une offre de lecture publique et une offre ludique fondées sur les critères du Plan tels que présentés dans les fiches annexes de la convention,
- Respecter les règles communes de tarification et de prêt concernant la carte unique

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260216-2026_06-DE

- Respecter les règles communes du schéma d'accessibilité,
- Faciliter l'implication des médiathécaires dans la participation aux réunions mensuelles et aux groupes de travail du réseau
- Encourager les salariés et bénévoles à participer aux formations proposées par Quimperlé communauté et la BDF dans le cadre du plan de formation du réseau
- Participer à une politique documentaire concertée ...

Les aides sont les suivantes :

Les Aides au fonctionnement sont de deux types :

- Pour l'achat de documents :

TYPOLOGIE – 16 équipements	**MODALITES DE CALCUL**
10 médiathèques de proximité : Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Rédéné, Saint-Thurien, Tréméven	Pop DGF x 0,375
5 médiathèques rayonnantes : Clohars-Carnoët, Moëlan-mer, Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon	Pop DGF x 0,6
1 médiathèque urbaine évoluant en ludo-médiathèque : Quimperlé	Pop DGF x 1,5

- Pour l'achat de de jeux/jouets :

TYPOLOGIE – 17 équipements	**MODALITE DE CALCUL**
10 médiathèques de proximité : Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Rédéné, Saint-Thurien, Tréméven	DEPENSES N-1 x 50% 250€/an/commune
4 médiathèques rayonnantes : Moëlan-mer, Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon	DEPENSES N-1 x 50% 750€/an/commune
1 médiathèque urbaine évoluant en ludo-médiathèque : Quimperlé 1 ludothèque et 1 médiathèque : Clohars-Carnoët	DEPENSES N-1 x 80% 6400€/an/commune

Les Aides à l'investissement sont les suivantes :

- Aide à l'acquisition du fonds initial jeux et jouets pour la future ludo-médiathèque de Quimperlé à hauteur de 80% de ses achats, toutes subventions déduites,
- Aide à l'équipement en RFID HF des médiathèques du réseau afin de préparer la future circulation des documents avec préfiguration du service de navette,
- Aide à la construction de la future médiathèque de Locunolé sous forme de fonds de concours d'ajustement, conditionné aux respects des critères du plan (normes en termes de surfaces et de personnel, services), et à une ouverture de l'équipement avant le 31/12/2028.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260216-2026_06-DE

Par ailleurs, il est proposé de faire coïncider la date d'échéance de la convention-type avec celle du plan de développement de la lecture publique, soit pour une période à compter du 11 décembre 2025 jusqu'au 07 novembre 2030.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention-type ci-annexée liant Quimperlé Communauté aux communes adhérentes, dont TREMEVEN
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit avenant

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 13 février 2026

Le Maire,
Monique CAUDAN

MAIRIE de TREMEVEN (Finistère)